

Décrets et arrêtés

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret Présidentiel n° 2021-102 du 12 août 2021, portant cessation de fonctions d'un gouverneur.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 80,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-1405 du 23 décembre 2016 relatif à la nomination d'un gouverneur au gouvernorat de Bizerte,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, relatif à la cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit:

Article premier - Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Mohamed Gouider, gouverneur au gouvernorat de Bizerte.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 12 août 2021.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

Décret Présidentiel n° 2021-103 du 12 août 2021, portant nomination d'un gouverneur.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 80,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, relatif à la cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit:

Article premier - Monsieur Samir Abdellaoui est chargé des fonctions de gouverneur au gouvernorat de Bizerte.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 12 août 2021.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'APPUI A L'INVESTISSEMENT

Arrêté de la chargée du ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement du 12 août 2021, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

La chargée du ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975 autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du ministère des finances ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-491 du 10 juin 2019,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-155 du 16 mars 2020 portant nomination de Monsieur Zouhaier Attalah inspecteur général des services financiers, chef de cabinet du ministre des finances à compter du 9 mars 2020,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-85 du 2 août 2021, portant nomination d'une chargée du ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997 modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, la chargée du ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement délègue à Monsieur Zouhaier Attalah, chef de cabinet du ministre de